



DT
Case postale 3880
1211 Genève 3

Commune de Vernier
Monsieur Mathias BUSCHBECK
Maire
Rue du Village 9
Case postale 520
1214 Vernier

N/réf. : AH/SF/AW/FD/cb- Aigle n°513648-2021
Dossier traité par : M. Fabio Dubs - 022 546 73 74

Genève, le 10 janvier 2022

Concerne : Plan directeur communal et plan directeur de chemins pour piétons de Vernier

Monsieur le Maire,

Je fais suite à mon courrier du 23 juillet 2021, ainsi qu'à notre rencontre du 21 septembre dernier, qui ont permis de clarifier les horizons de planification de certains secteurs destinés à un développement sur le territoire de la Ville de Vernier (Poussy-Echarpine, Etang-Sauvage et Corbillettes).

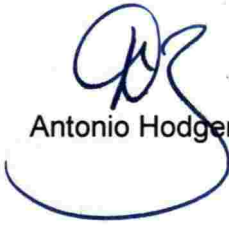
Sur cette base et compte tenu des orientations qui ressortent de nos échanges constructifs, je vous informe que, conformément à l'alinéa 7 de l'article 10 LaLAT, vous avez l'accord du département du territoire pour soumettre ce dossier au Conseil municipal pour adoption par voie de résolution.

- Secteur "Tattes – Echarpines – Pré-Bois" (partie 2, chapitre 2.4.1) : le Plan directeur communal (PDCom) annonce un développement au-delà de 2030 en raison des nuisances environnementales auxquelles sont soumis ces quartiers. Il est admis que cet horizon de développement ("post 2030") est prévisionnel. Si la situation en matière de bruit, de pollution atmosphérique et de risques majeurs est assainie et permet d'offrir un cadre de vie sain et sûr aux habitants, la planification et le développement de ce secteur peut se faire avant 2030.
- Secteur "Corbillettes" (partie 2, chapitre 4.4.1) et parcelles situées de part et d'autre du viaduc de l'Écu (secteurs temple de Châtelaine et Cycle d'orientation de Balxert) : il est également admis que la mention d'un développement au-delà de 2030 est prévisionnelle. Cependant, la planification de ces secteurs pourra être engagée avant cette date pour autant que le respect des exigences légales en matière de protection de l'environnement, notamment le bruit, la qualité de l'air et les risques majeurs, soit démontré.
- Secteur "Etang - J.-Ph.-de-Sauvage" (partie 2, chap. 1.4.3) : le PDCom annonce un développement au-delà de 2030 en raison de la réalisation en cours du quartier de l'Étang, pour lequel la commune souhaite prendre du recul pour en apprécier le fonctionnement et son insertion dans un secteur en plein développement. La Ville de Vernier confirme sa volonté de surseoir au développement d'un nouveau quartier urbain à la place des villas du secteur "Etang – Sauvage".

Le développement de ce périmètre est conditionné à une planification à engager avant 2030 qui garantira une réalisation synchronisée des opérations de développement urbain et de réalisation des infrastructures de transports (BHNS et halte de Châtelaine).

Il est souhaitable que les points mentionnés ci-dessus soient explicités dans la résolution qui sera soumise au Conseil municipal pour adoption.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de ma considération distinguée.



Antonio Hodgers